

République Française

Département LOIRET

Fontenay sur Loing

Procès-verbal Séance du 29 avril 2025

L'an 2025 et le 29 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de LEFEUVRE Evelyne Maire

Présents : Mme LEFEUVRE Evelyne, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, LE VIAVANT Françoise, MORIN Gislhaine, RICHARD Martine, ROUGIER Danielle, THOMAS Marie Jose, MM : CAILLARD Éric, DORGERE Gaston, EL DIN Olivier, FOURCAULT Philippe, GROHAR Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MORINI Carole à M. CAILLARD Éric

Excusé(s) : Mme VOUETTE Isabelle

Absent(s) : MM : BOUFIDJELINE Karim, CHAMPROBERT Vincent, LEPRIEUR GREGORY, WATTEAU Frederick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 23/04/2025

Date d'affichage : - 5 MAI 2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture

le : 30/04/2025

et publication ou notification

du : 30/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme THOMAS Marie José

Lecture partielle du procès-verbal du 24 mars 2025 dans l'attente de l'arrivée de Monsieur BERTHAUD Jean, Maire de Dordives et en présence de Madame Aude BRUZY en charge de l'urbanisme et du développement à la CC4V.

Présentation du projet photovoltaïque flottant sur le lac du Grand Fontenay par Monsieur Pierre HUAN de la société UNITE.

Une délibération sera prise ultérieurement après concertation du conseil municipal pour statuer sur le projet.

Reprise de la lecture du précédent procès-verbal à partir de 20H40.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal du 24 mars 2025.

Décision prise par le maire depuis la séance du 24 mars 2025

Objet : Remboursement au budget communal des salaires de l'exercice 2024 par le budget annexe de l'eau.

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,
VU la délibération n° D2020023 du 27 mai 2020 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 29 mai 2020 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,
VU la délibération n°D2024026 du 15 avril 2024 ayant pour objet le remboursement forfaitaire des salaires au budget de la Commune par le service annexe de l'eau, et indiquant notamment que le pourcentage à appliquer pour le calcul de la participation annuelle par le Service des Eaux est de 5% de la masse salariale globale des employés titulaires de la commune.

D É C I D E

Article 1er : Le montant de la participation du Service des Eaux sur le budget communal, pour l'année 2024 sur 2025, sera de **18 142.25€** (dix-huit mille cent quarante-deux euros vingt-cinq centimes)

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION D'UNE CONVENTION - D2025018

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -U.N.C - D2025019

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AMINISTRATIF TERRITORIAL - D2025020

APPROBATION D'UNE CONVENTION réf : D2025018

Madame Evelyne LEFEUVRE propose d'effectuer une convention entre le Syndicat des eaux de Puy La Laude et la commune de Fontenay sur Loing. Cette décision a été prise dans le cas où la ressource en eau potable deviendrait insuffisante ou inexploitable.

La commune de Fontenay-sur-Loing ne disposant pas de ressources propres, il convient d'anticiper et de prendre les dispositions pour y parer.

Le prix de base de l'eau livrée est fixé à 0.50 € HT le m³ toutes redevances incluses, pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de vente d'eau entre la commune de Fontenay-sur-Loing et le Syndicat des Eaux de Puy-La-Laude
- dit que Le prix de base de l'eau livrée est fixé à 0.50 € HT le m³ toutes redevances incluses, pour une durée de 5 ans.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -U.N.C réf : D2025019

L'Union Nationale des Combattants du Loiret, sollicite auprès de la commune de Fontenay-sur-Loing, une subvention exceptionnelle afin de célébrer la "Fête du Drapeau" - Centenaire du Bleuet de France.

Une manifestation visant à rendre hommage au patrimoine mémoriel se tiendra le dimanche 21 septembre 2025 au château de Lisledon à Villemandeur.

Madame Evelyne LEFEUVRE propose aux conseillers municipaux le versement d'une subvention exceptionnelle de 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- accorde à l'Union Nationale des Combattants du Loiret une subvention exceptionnelle de 200.00 €

AFFAIRES DIVERSES

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AMINISTRATIF TERRITORIAL réf : D2025020

Madame Evelyne LEFEUVRE expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique

Il est proposé aux conseillers municipaux :

- de procéder à la création à compter du 1er mai 2025, d'un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial (Catégorie C) en remplacement de l'agent qui part à la retraite au 30 juin 2025
- de procéder à la suppression du poste de rédacteur territorial (Catégorie B) créé lors de la séance du 24 mars 2025 par délibération D2025017
- de modifier le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de procéder à la création à compter du 1er mai 2025, d'un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial (Catégorie C) en remplacement de l'agent qui part à la retraite au 30 juin 2025
- de procéder à la suppression du poste de rédacteur territorial (Catégorie B) créé lors de la séance du 24 mars 2025 par délibération D2025017
- de modifier le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents

INFORMATIONS DIVERSES

De Madame Evelyne LEFEUVRE

- Remerciements de la part de la famille de Monsieur Pierre BALA pour les marques de sympathies témoignées.
- Remerciements de la part de famille de Monsieur Claude CHAUVOT pour les marques de sympathies témoignées.
- Décès de Monsieur Jacky CHAMAILLÉ.
- Climatisation de la salle des fêtes cassée.
- Remerciements des Sablines pour la subvention versée pour le rallye.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Madame Evelyne LEFEUVRE propose le tour de table aux élus :

De Monsieur Philippe FOURCAULT

- L'exposition « Salon de peinture » fut un succès et une aquarelle a été acquise pour 200€ par la collectivité.
- Le 17 mai 2025 un concert de harpe celtique porté par Madame Leena ADE se tiendra à l'Eglise.

De Monsieur Éric CAILARD

- Période de tonte démarrée.
- Rappel qu'un bureau d'étude a été sollicité pour la recherche de fuites. Pas de fuite au niveau de la conduite de refoulement entre la station de pompage de Nargis et le château d'eau de Fontenay-sur-Loing.
- Au cimetière, tous les pots et plantes ont été ramassés et jetés sans tri sélectif et sans connaître l'identité du responsable.
- Les travaux d'enrobé seront faits en semaine 19 pour Maison Blanche et semaine 20 pour le cimetière.

De Madame Marie-José THOMAS

- Dossier pour l'obtention de la deuxième fleur en cours. Le jury passera en août 2025.

De Monsieur Jean-Michel GROHAR

- Souligne les efforts réalisés dans la recherche des fuites d'eau.

De Madame Martine RICHARD

- Remercie l'association « les mots pour le dire » pour le changement d'organisation relatif à la salle des fêtes.

De Monsieur Gaston DORGERE

- Informe sur des trous en formation rue des Entrepreneurs.
- Participation à la réunion Correspondant Défense.
- Assistera au bornage de la Petite Ferme le 14 mai 2025.

De Madame Gislhaine MORIN

- Demande si des enfants seront présents lors de la cérémonie du 8 mai, pour la lecture d'un texte ?

De Françoise LE VIAVANT

- A assisté à la commission jeunesse à la CC4V. Projet axé pour les quatre prochaines années sur la « parentalité ».
- Propose l'ouverture de l'église pour la fête du patrimoine, à son initiative.

De Madame Séverine BECHU

- Madame le Maire la remercie pour sa présence.

De Monsieur Olivier ELDIN

- La commission cantine s'est déroulée sereinement.

- Demande de prévoir une date avec Madame RENAUD afin d'effectuer l'opération « Nettoyons la nature ».

De Madame Danièle ROUGIER

- Propose de reprendre attache avec le restaurateur retenu pour le Repas de l'amitié du 5 octobre 2025.

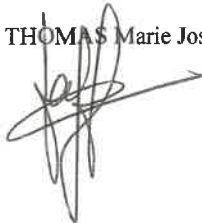
Avant de clôturer la séance, Madame le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 16 juin 2025, à 20 heures 00 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Affiché à la porte de la mairie, le 5 mai 2025

Le secrétaire de séance

Mme THOMAS Marie Jose



En mairie, le 5 mai 2025

Le Maire

Evelyne LEFEUVRE

